



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du

Séance du 8 JUILLET 2026

2026 / 05 / 11

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 28
REPRESENTES	: 04
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 2 JUILLET 2026

Date d’Affichage : 2 JUILLET 2026

Secrétaire de Séance : Dolorès ISSA

Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ESTRABAUD Josiane, CAUQUIL Fabrice, BERBESSOU Michel, MARTIN Christophe, BRIANT Jean-Michel, PÉNÉLA Wilfried, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, LE COZ Carole, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BOUMELID Sonia, SÉNÉGATS David, SÉNÉGAS Sophie, DURAND Christian, HUGONNET Odile.

Étaient représentés :

ARMÉRO Séverine par ESTRABAUD Josiane
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par FABRE Olivier
BAILOT Cédric par David SENEGATS
ILISESCU Razvan par ASSEMAT Christophe

Était absente :

FABRE Marie

OBJET : Recrutement d’un agent contractuel sur un emploi permanent, catégorie A, au grade d’Attaché principal.

Rapporteur : Philippe BANCAL.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de l'actuel Directeur Général des Services de faire valoir ses droits à la retraite,

Considérant la création d'un jury de recrutement constitué au sein de la municipalité pour pourvoir à son remplacement,

Vu l'annonce déposée le lundi 16 mars 2026 sur le site <https://www.emploi-territorial.fr> dans le but de recruter un agent chargé des fonctions de Directeur Général des Services,

Vu l'examen des 23 candidatures reçues par le jury de recrutement,

Vu la programmation des entretiens individuels avec les postulants retenus,

Considérant que de nombreux candidats se sont désistés ayant déjà trouvé un poste,

Considérant l'audition par le jury de seulement trois personnes le 4 juin 2026,

Considérant le profil de la personne retenue par le jury de recrutement, titulaire d'un diplôme de DESS en ingénierie économique, sociale et politiques territoriales,

Considérant qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire,

DECIDE

Après en avoir délibéré,

- **D'autoriser** à compter du 1^{er} août 2026, la création d'un poste d'agent contractuel permanent, catégorie A, filière administrative, cadre d'emploi des attachés, au grade d'Attaché principal, à temps complet, durée hebdomadaire de service fixée à 35/35ème,
- **D'autoriser** l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, sur le fondement de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique,
- **De fixer** la rémunération en référence à l'échelle indiciaire, catégorie A, filière administrative, cadre d'emploi des attachés, au grade d'Attaché principal, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités prévus par les textes ou délibérations,
- **D'ouvrir** chaque année au budget principal les crédits nécessaires,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que la durée des contrats successifs ne pourra excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne pourra être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du Code Général de la Fonction Publique.

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Dolorès ISSA



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.